

AVIS DE CONVOCATION

Connaissez-vous vos limites?
REPORTÉES

Assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec

Tous les PRODUCTEURS DE BOIS de la région de Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec.

Prenez note que seuls les délégués pourront voter à cette assemblée.

DATE: REPORTÉE
ENDROIT: À DÉTERMINER
HEURE: 9 h

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- | | | | |
|--------|--|-----|--|
| 9 h | Inscription des délégués ; | 4. | Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2019 ; |
| 9 h 30 | 1. Mot de bienvenue par le président ; | 5. | Message du président ; |
| | 2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée ; | 6. | Présentation et approbation du rapport d'activité 2019 ; |
| | 3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ; | 7. | Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2019 ; |
| | | 8. | Nomination d'un auditeur indépendant ; |
| | | 9. | Négociation de nouvelles ententes avec les scieurs ; |
| | | 10. | Divers ; |
| | | 11. | Levée de la séance. |

Assemblée générale annuelle du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Tous les MEMBRES du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec sont convoqués à leur assemblée générale annuelle.

Seuls les membres en règle du SPFRQ pourront voter à cette assemblée. Celle-ci aura lieu immédiatement après l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, soit vers 13 h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- | | | | |
|------|---|---------|--|
| 13 h | 1. Mot de bienvenue par le président ; | 5. | Approbation du rapport d'activité 2019 ; |
| | 2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée ; | 6. | Approbation du rapport financier au 31 décembre 2019 ; |
| | 3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ; | 7. | Présentation des administrateurs élus dans les secteurs ; |
| | 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2019 ; | 13 h 30 | 8. Conférencier : L'arpentage et la délimitation des lots boisés privés au Québec, <i>Principes enjeux et bonnes pratiques</i> , par M. Richard Thibaut, a.-g., ing.f. ; |
| | | | 9. Allocution des invités ; |
| | | 15 h | 10. Résolutions ; |
| | | | 11. Divers ; |
| | | 16 h 30 | 12. Levée de la séance. |

Assemblées de secteurs

Les assemblées de secteurs de l'hiver ont pour rôle principal d'élire les administrateurs du Syndicat et de nommer les délégués pour l'assemblée générale annuelle. Elles permettent aussi d'informer et

de consulter les propriétaires sur divers sujets d'intérêt. Près de 170 propriétaires forestiers y ont assisté cette année, une augmentation de plus de 15 % en comparaison de 2019.

Élections des administrateurs

Deux administrateurs sortants se sont représentés et ont été réélus par acclamation dans leur

COVID-19

FERMETURE DE TOUTES LES ENTREPRISES ET COMMERCE NON ESSENTIELS

MESSAGE TRÈS IMPORTANT

À tous les intervenants en forêt privée : producteurs, entrepreneurs, groupements forestiers et transporteurs.

Le premier ministre de la province de Québec a annoncé qu'à partir du 24 mars à minuit, tous les commerces et entreprises jugés non essentiels sont fermés et arrêtent toutes productions, jusqu'au lundi 13 avril 2020. Cette pause de trois semaines vise à limiter la propagation de la COVID-19.

Toutes les livraisons sont suspendues pendant cette période à toutes les usines de pâtes, panneaux et autres. Quelques scieries demeurent toutefois en activité en maintenant leurs opérations au minimum.

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande aux produc-

teurs forestiers de cesser immédiatement toutes productions de bois qualité pâte.

Avant de produire du bois de sciage, assurez-vous auprès de l'acheteur que votre production pourra réellement être livrée dans un délai respectable et idéalement payée selon un mesurage et non au poids.

Le Syndicat ne garantit aucun paiement pour tous les bois produits à la suite du présent avis. Advenant que l'usine cesse ses achats sur une trop longue période ou ne soit plus en mesure d'assurer ses engagements financiers, il n'y a pas de risque à prendre !

Restez à l'affût de l'évolution de la situation via les moyens électroniques de communications du Syndicat.

Site Web www.spfrq.qc.ca
Facebook @spfrq

Cotisation non payée

Avis d'exclusion du Syndicat

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec avise tous les membres qui n'ont pas payé leur cotisation 2020 qu'ils sont exclus du Syndicat à compter du 15 mars 2020.

Tel que le prévoit le règlement du Syndicat, les membres exclus n'ont plus le droit de bénéficier des privilèges du Syndicat ni de participer à son administration. Ils peuvent toutefois continuer à bénéficier de tous leurs droits à titre de producteur en vertu du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec et à recevoir les services de mise en marché de ce Plan.

Tout propriétaire voulant redevenir membre devra payer des frais d'inscription de 10 \$ en plus de la cotisation annuelle de 40 \$. Les frais d'inscription et de cotisation sont taxables.

Jacques J. Tremblay, ing. f.
Directeur général et secrétaire du SPFRQ

Les tirages d'un GPS Garmin Map 64 S, d'un ruban à mesurer forestier Spencer et d'un casque de sécurité complet seront effectués plus tard parmi les membres qui ont payé leur cotisation avant le 15 mars 2020.

Quelques mots sur les acheteurs

Voici quelques informations pertinentes concernant les principaux acheteurs de bois de qualité pâte :

AVIS TRÈS IMPORTANT: La situation actuelle qui prévaut avec la COVID-19 occasionne la fermeture de toutes les usines et commerces non essentiels jusqu'au 13 avril 2020.

RAPPEL: Pour l'ensemble de ces marchés, vous devez, en tout temps, contacter le Syndicat, avant d'entreprendre une production afin d'obtenir une autorisation de produire. Seul le bois produit sous contingent est garanti d'être livré et payé.

Domtar (Windsor) – Arrêt des livraisons

- Les volumes de feuillus durs prévus pour le marché de Domtar en 2017-2018 ont été réduits de 50 % à partir du printemps 2019.

ARRÊT DES LIVRAISONS

La compagnie Domtar accepte quelques voyages de résineux. Cependant, pour en livrer, les producteurs doivent obligatoirement produire aussi des chargements de feuillus durs mélangés afin d'encourager la livraison des volumes prévus d'ici juin 2020.

- Un programme de livraison restreint est prévu pour les essences de peupliers et de tremble, jusqu'en juin.
- Le Syndicat a « redirigé » beaucoup de demandes de contingent pour les peupliers et tremble Domtar en contingent de tremble pour l'usine d'Arbec. Cette démarche permettra le respect des programmes de livraison prévus avec les deux usines. Afin de rendre accessible votre production de peupliers et tremble aux deux marchés, vous devez, en tout temps, respecter la nouvelle norme de longueur qui est la même pour les deux usines, soit 8 pieds +/- 2 pouces.
- Domtar avait entrepris des représentations auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec à l'égard d'un non-respect du contrat avec le Syndicat. La compagnie a retiré sa cause suite à une entente à l'amiable. Voir article en page 2.

Charbon de Bois Feuille d'Érable (Sainte-Christine-d'Auvergne)

- Une entente a été signée avec la compagnie pour l'année 2020.
- Des augmentations du prix livré ont permis d'augmenter les prix provisoires pour 2020 de 1,00 \$/TMV pour le bois de 8 pieds et plus et de 7,28 \$/m³ app pour le bois de 4 pieds.
- L'objectif de la forte augmentation du prix livré pour le bois en longueur de 4 pieds est d'augmenter considérablement les réceptions de bois pour cette catégorie de longueur.
- Les livraisons à cette usine doivent être coordonnées par le Syndicat afin de respecter les programmes de livraison.

Domtar à Windsor

Une entente à l'amiable

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec est heureux d'annoncer que son différend avec Domtar concernant le retard dans la réalisation du contrat 2017-2018 est maintenant réglé.

Le Syndicat a accumulé, depuis le début de l'année 2018, un important retard dans la livraison des volumes de feuillus mélangés prévus dans le dernier contrat. La compagnie Domtar avait demandé l'intervention de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Les audiences publiques devaient se tenir dans ce dossier les 19 et 20 mars derniers. Des discussions se sont tenues privément avant ces audiences. Elles ont permis un règlement à l'amiable.

Ces discussions ont principalement porté sur le contexte de la production des feuillus mélangés à pâte dans le territoire du Syndicat qui a prévalu en

- Le Syndicat incite les producteurs de la région de Portneuf à profiter de la faible distance de transport et livrer des volumes à cette usine.

Produits forestiers Arbec (Saint-Georges-de-Champlain)

- L'entente actuelle est d'une durée de deux ans (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021).
- Des contingents de tremble et de peupliers prévus pour Domtar ont été redirigés vers l'usine d'Arbec afin de respecter les programmes de livraison des deux usines.
- Pour la première année de l'entente (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) les volumes prévus en résineux et en tremble pour la région traditionnelle ont été atteints.
- En 2020-2021, pour le marché de Domtar, les volumes de feuillus durs prévus pour le marché de Domtar en 2017-2018 ont été réduits de 50 % à partir du printemps 2019.

Norbord (Chambord)

- Les nouvelles de l'usine ne sont pas prometteuses pour la commercialisation de tremble provenant du territoire du Syndicat à court ou moyen terme.

E.J. Carrier (Sappi Fine Paper)

- La cour de transfert de Sainte-Justine est maintenant fermée, depuis le 20 mars, et ce, pour une période indéterminée.
- La cour de transfert de Saint-Hilarion dans Charlevoix est fermée depuis la fin de l'entente en février.
- Le Syndicat tiendra les producteurs informés des nouveaux développements dans ce marché.

Bois Carthage

- L'entente actuelle se terminera le 30 juin 2020.
- Cette entente prévoit la livraison de groupes d'essences, soit les feuillus durs 100 % (qui exclut les peupliers) ainsi que les feuillus mélangés (qualité Sappi).
- Le marché de feuillus mélangés (Sappi) est accessible aux producteurs de Lévis et Bellechasse tandis que le marché de feuillus durs 100 % est accessible aux producteurs de Lévis, Bellechasse, Québec et Montmorency.
- Durant le dégel, il est possible de livrer à cette usine, cependant le chemin est ouvert seulement la nuit. Les transporteurs accrédités sont au fait de la situation.

Transfobec

- Une entente est prévue jusqu'au 15 novembre 2020.
- Cette entente prévoit la livraison de résineux qualité pâte (sauf sapin, pruche et cèdre).
- Ce marché est accessible seulement aux producteurs de Portneuf.
- Les prochaines livraisons sont prévues après la période de dégel 2020, soit à partir de juin.

2018 et 2019. Les deux parties ont donc décidé de concentrer dorénavant leurs efforts pour améliorer la qualité de leurs relations d'affaires, la prévisibilité des livraisons et la relation acheteur client.

La livraison de la balance des volumes du contrat est actuellement prévue d'ici la fin du mois de juin 2020. D'ici ce temps, le Syndicat tente de mettre en place la négociation du prochain contrat avec Domtar. Cette négociation permettra en autres la possibilité de livrer, en plus du bois de 8 pieds, des volumes dans une nouvelle catégorie appelée « bois en semi-longueur ». Ainsi, lorsque les ententes seront prises, il sera dorénavant possible d'expédier du bois de 6 à 24 pieds de longueur et de 2 à 30 pouces de diamètre. Le Syndicat vous informera dès qu'une entente sera intervenue entre les parties afin d'en organiser la production et le transport. Restez à l'affût !

Rappel important

Les contingents ont été émis jusqu'à la fin du mois d'août pour l'année 2020. Le nouveau règlement, actuellement en processus d'acceptation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, prévoit deux périodes de contingents distinctes pour chaque année soit du 1^{er} septembre au 31 mars de l'année suivante et du 1^{er} avril au 31 août. Un autre formulaire de demande de contingent sera envoyé au printemps 2020 pour la deuxième période de production.

Feuillus durs Domtar

Le Syndicat n'a pas amorcé la négociation d'une nouvelle entente avec les représentants de la compagnie. Selon le rythme de livraison actuel, le contrat 2017-2018 devrait se terminer au cours du printemps 2020.

Dans les circonstances, le Syndicat agit avec prudence et a décidé d'émettre des contingents pour le marché de Domtar seulement pour la période du 1^{er} septembre au 31 mars 2020.

Les producteurs de feuillus durs et feuillus mélangés Bois Carthage doivent être informés de la fin de l'entente avec Domtar pour le prochain contingent.

Peupliers et tremble Domtar

Afin de permettre à tous les producteurs qui ont demandé des contingents de peupliers et tremble à destination de l'usine de Domtar de produire leur bois, une partie de cette production a été redirigée vers le marché de tremble de l'usine d'Arbec située à Shawinigan. Vous pouvez donc avoir demandé un contingent de peupliers et tremble pour Domtar et avoir reçu plutôt un contingent pour le marché d'Arbec. Cette démarche permettra de respecter les deux programmes de livraison prévus avec chacune des usines.

La nouvelle norme de longueur pour les peupliers et tremble doit absolument être respectée. Depuis l'été 2019, il est demandé à tous les producteurs de produire leurs peupliers et tremble en longueur de 8 pieds +/- 2 pouces dans le but d'offrir un maximum de flexibilité dans la gestion des livraisons de peupliers et tremble. Les diamètres doivent varier entre 4 pouces minimum au fin bout et 22 pouces maximum au gros bout.

Résineux Domtar (Lotbinière-Mégantic seulement)

La compagnie Domtar accepte quelques voyages de résineux. Cependant, pour en livrer, les producteurs doivent obligatoirement produire aussi de la pâte de feuillus mélangés afin de s'assurer de livrer l'entière des volumes feuillus d'ici juin 2020.

Bois « multi longueur » Domtar

Ne connaissant pas les conditions de marché pour le bois en « multi longueur » chez Domtar, le Syndicat n'a attribué aucun contingent pour ce marché en 2020. Aussitôt qu'une nouvelle entente sera conclue avec la compagnie, une lettre sera transmise à tous les producteurs ayant demandé de produire du bois pour Domtar en 2020. L'information concernant les programmes de production sera mise à jour.

ARRÊT DES PRODUCTIONS

Bois Carthage (feuillus durs et feuillus mélangés)

L'entente avec Bois Carthage se termine le 30 juin 2020 et la période de production inscrite sur votre contingent en tient compte. Dans le cas d'un renouvellement de cette entente, la période de production pour ces marchés sera prolongée.

Disponibilités pour des contingents

Il reste encore des volumes disponibles pour les marchés suivants :

- Feuillus durs chez Domtar
- Tremble chez Produits forestiers Arbec (sauf Charlevoix)
- Feuillus durs chez CBFE à Sainte-Christine-d'Auvergne (seulement Portneuf)
- Feuillus durs et mélangés en multi longueur chez Bois Carthage (seulement Bellechasse-Lévis)
- Résineux chez Transfobec (seulement Portneuf)

Si vous désirez obtenir ou augmenter un quota de production, vous êtes invités à communiquer avec M. Michel Paradis au : 418 872-0770, poste 254 ou par courriel à mparadis@upa.qc.ca.

Analyse des marchés

Le marché de la construction influencé par la COVID-19

Deux types de risques peuvent influencer la performance financière des entreprises manufacturières de bois d'œuvre ; les risques que l'économie entre en récession, ainsi que les risques propres au secteur. En 2019, la baisse des marges bénéficiaires dans le secteur forestier a été causée par la stagnation de l'activité de la construction aux États-Unis et la mise en service de plusieurs scieries dans le sud des États-Unis.

Demande de bois d'œuvre

Après un début d'été 2019 incertain au sujet de la reprise des mises en chantier aux États-Unis, les dernières statistiques ont confirmé une croissance de l'activité résidentielle. En effet, pour une deuxième fois en trois mois, les données publiées ont été supérieures à 1,3 million d'unités. Cette dernière nouvelle est plutôt intéressante d'autant plus que cette croissance provient principalement du segment des maisons unifamiliales, où la consommation de bois d'œuvre est nettement supérieure que dans le segment des maisons multifamiliales. Les données publiées sur les permis de construire délivrés au cours des mois d'août, septembre et octobre démontrent un certain renversement de la tendance pour le marché immobilier américain qui a été décevant pendant les mois de mai, juin et juillet. Les projections pour la demande de bois semblent bonnes tenant compte que la hausse soutenue des

permis délivrés provient majoritairement du segment des maisons unifamiliales.

Offre et prix

L'augmentation de la demande due à la hausse des mises en chantier de la fin de l'été, jumelée à la réduction de l'offre de bois d'œuvre due aux arrêts temporaires et permanents de certaines scieries de l'Ouest canadien semblent avoir eu l'effet escompté puisque l'indice Pribec, indicateur du prix du bois d'œuvre, a considérablement augmenté au cours des dernières semaines. Espérons maintenant que l'effet ne s'estompe pas et que les prix se maintiennent pendant l'hiver.

L'influence du COVID-19

Une donnée vient de s'ajouter à ce portrait plutôt optimiste pour 2020. La COVID-19 risque de mettre en péril l'augmentation de la mise en chantier aux États-Unis. Déjà après quelques jours où l'activité économique est à la baisse, marquée par la fermeture de commerces et une baisse importante de la consommation des ménages. On note que les ventes de bois sciés sont aussi à la baisse, surtout aux États-Unis avec comme conséquence que les usines de sciage ont cessé l'achat de billots. Une récession se pointe probablement à l'horizon et elle sera plus ou moins prononcée selon la durée de la pandémie du COVID-19.



L'industrie forestière et la COVID-19

Au moment où vous lisez cet article, la pandémie COVID-19 bat son plein et risque de perdurer...

Pour se conformer aux mesures de santé publique édictées par le gouvernement, visant à limiter la propagation du virus de la COVID-19, la direction a décidé de fermer le bureau du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec jusqu'au 13 avril 2020. Certaines communications des propriétaires forestiers avec le personnel sont encore possibles par courriel jusqu'à nouvel ordre. Quelques membres du personnel du Syndicat travaillent à partir de la maison. En cette période de crise, nous devons nous adapter et revoir nos pratiques. Je vous invite donc, si ce n'est déjà fait, à nous transmettre votre adresse courriel au sprfq@upa.qc.ca afin que nous puissions vous communiquer efficacement les dernières nouvelles. Il serait aussi avantageux d'obtenir le paiement de vos livraisons de bois par dépôt direct à votre institution bancaire. Ceci vous permet de recevoir votre paiement plus rapidement. Une copie du talon de chèque vous est toujours expédiée par la poste afin d'expliquer le détail du paiement. Vous pouvez aussi consulter en tout temps le site Web du Syndicat et vous abonner à notre page Facebook @sprfq.

L'économie tourne au ralenti et des entreprises sont même menacées de faillite. En ce qui concerne notre industrie, les entreprises et commerces non essentiels cessent leurs opérations jusqu'à la mi-avril. Toutes les livraisons sont suspendues pendant cette période à toutes les usines de pâtes, panneaux et autres. **Nous vous demandons d'arrêter toutes productions de bois sur le terrain pour les marchés de qualité pâte. Avant de produire du bois de sciage, assurez-vous auprès de l'acheteur que votre production pourra réellement être livrée dans un délai respectable.** Nous suivons tous les marchés avec beaucoup d'attention pour le moment de la reprise.

La signature de nouvelles ententes dans le sciage

Depuis maintenant plus d'un an, je vous parle de l'entente-cadre entre, d'une part, notre Syndicat, ceux du Sud du Québec et de la Mauricie et, d'autre part, le CIFQ. Les personnes qui assistent régulièrement à nos diverses assemblées de secteurs l'hiver ou réunions de consultation et d'information à l'automne sont habituées d'entendre parler de ce litige. Les dernières audiences à ce sujet devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) devaient se tenir à la fin mars. Voilà que la COVID-19 a forcé le report de ces audiences. En conséquence, on ne sait toujours pas quand la

Régie va pouvoir rendre une décision. Le Syndicat attend cette décision afin de poursuivre la signature de nouvelles ententes avec les scieurs qui devraient mieux répondre à vos attentes.

Une autre mauvaise nouvelle

Nous avons appris vers la mi-mars le départ du directeur général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), M. Marc-André Côté. Celui-ci quittera ses fonctions à la fin mai. Avec son départ, la Fédération et l'ensemble des 130 000 propriétaires forestiers du Québec perdent un forestier social extraordinaire. M. Côté n'a jamais ménagé ses efforts pour vous représenter. Il connaît ses dossiers sur le bout des doigts et il possède une vision stratégique exceptionnelle. J'ai eu l'occasion de l'entendre dans plusieurs conférences, il avait cette capacité de captiver ses auditeurs et aussi de s'adapter aux clientèles auxquelles il s'adressait.

«...La Fédération et l'ensemble des 130 000 propriétaires forestiers du Québec perdent un forestier social extraordinaire. M. Côté n'a jamais ménagé ses efforts pour vous représenter».

Parmi ses réalisations récentes auxquelles il a participé activement, signalons l'adoption du projet de loi 48 sur la fiscalité municipale par le gouvernement du Québec. Ce dossier est enfin réglé après 40 ans de représentations. Ses actions ont été récompensées dans le dossier des milieux humides où le règlement déposé récemment affecte beaucoup moins les propriétaires que celui prévu initialement. Je ne peux citer ici tous les succès qui ont couronné son travail, je manque d'espace.

En terminant, je veux te dire Marc-André que tu as laissé un imposant héritage lors de ton passage à la Fédération. Je vais m'ennuyer de nos discussions animées sur la forêt privée. Je retiens de tes interventions que la forêt privée, c'est avant tout des propriétaires qui ont des aspirations diversifiées pour leur forêt, qu'ils aiment leur forêt et veulent la protéger. Les décideurs provinciaux et municipaux doivent en tenir compte dans leurs actions et leurs politiques.

Au nom de nos 14 500 propriétaires de la région de Québec, merci, Marc-André, pour tous tes efforts et bons succès dans tes nouveaux défis.

Jacques J. Tremblay
directeur général



Un bon début d'année menacé par la COVID-19

Je désire avant tout vous remercier chaleureusement de votre participation aux assemblées de secteurs de cet hiver. J'ai eu l'occasion de participer à cinq d'entre elles. J'ai été à même de constater l'intérêt que vous démontrez pour améliorer la mise en marché du bois de sciage sur notre territoire.

En 2019, nous avons créé, à votre demande, un comité de réflexions qui a proposé une série de recommandations touchant principalement l'amélioration des conditions de vente du bois de sciage, notamment le prix payé au producteur. J'entends bien donner suite à ces recommandations en cours d'année.

J'ai également été mis au fait des diverses problématiques propres à chaque secteur. Je compte travailler avec mes collègues du conseil d'administration et la permanence afin de trouver, dans la mesure du possible, des solutions à ces problématiques.

COVID-19

Il m'est difficile de ne pas traiter de la situation extraordinaire que l'on vit en ce moment. Vous trouverez dans ces pages plusieurs informations au sujet des conséquences des mesures de santé publique édictées par le gouvernement sur nos activités et sur les marchés du bois. J'espère que ces informations pourront vous aider à prendre la bonne décision d'arrêter toute nouvelle récolte du bois dans vos boisés. En plus, avec le chablis majeur de novembre dernier, il est souhaitable que la situation se rétablisse pour vous permettre de livrer votre bois déjà produit et ainsi vous éviter de subir de pertes plus importantes.

Notre Fédération demande au gouvernement de mettre en place un programme pour soutenir nos entrepreneurs forestiers ainsi que les transporteurs afin que, lorsque la situation sera revenue à la normale, les activités de récolte pour approvisionner les usines puissent se dérouler normalement.

Parmi les conséquences découlant de la pandémie de COVID-19, le Syndicat doit reporter ses assemblées générales annuelles du printemps. Nous vous tiendrons informé de la nouvelle date aussitôt qu'elle sera connue.

Projet de loi 48 sur la fiscalité municipale

L'Assemblée nationale a approuvé le projet de loi 48 sur la fiscalité municipale tout juste avant la fin de session avancée en raison du COVID-19. Avec la création d'une catégorie d'immeuble dans la Loi sur la fiscalité municipale pour les lots boisés aménagés, le gouvernement du Québec répond à une demande des producteurs forestiers vieille de 40 ans.

Le nouveau projet de loi permet aux municipalités de taxer différemment les lots boisés qui sont aménagés par rapport aux boisés qui ne le sont pas. Sur les 134 000 individus, familles, petites entreprises et grandes corporations dé-

tenant des lots boisés de plus de 4 hectares dans toutes les régions du Québec, 28 819 sont actuellement reconnus comme producteurs forestiers auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Cette reconnaissance est accordée au propriétaire forestier de plus de 4 hectares détenant un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier, qui en fait la demande à un bureau d'enregistrement de ce ministère. Cet

«...le début de l'année 2020 nous rendait optimistes grâce aux mesures annoncées par les différents gouvernements».

enregistrement sera nécessaire pour bénéficier d'un taux de taxation distinct qui pourra varier entre 66 % et 100 % du taux de taxation de base, selon la décision des élus municipaux.

Cette mesure se traduira par un plus grand nombre de propriétaires réalisant des travaux d'aménagement forestier. Il en résultera des forêts plus résistantes aux épidémies d'insectes et aux maladies,

«Cependant, la pandémie est venue tout remettre en question».

d'avantage de bois pour approvisionner l'industrie des produits forestiers et des milieux sensibles mieux localisés et protégés.

Audacieux programme de reboisement du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a mandaté le Service canadien des forêts pour mettre en œuvre la politique promise par le premier ministre du Canada de planter 2 milliards d'arbres en 10 ans afin de séquestrer le carbone. À titre de comparaison, il se plante environ 500 millions d'arbres par année au Canada. Il s'agit d'une excellente nouvelle qui nous donne une occasion de redéposer le projet de reboisement de 3 millions d'arbres sur des sites affectés par des catastrophes naturelles développé en 2018 à l'intention d'Environnement Canada. Je trouve important que le Québec ait sa part et que les propriétaires de boisés privés puissent en bénéficier.

Comme on peut le constater, le début de l'année 2020 nous rendait optimistes grâce aux mesures annoncées par les différents gouvernements. La récolte a démarré de belle façon, en 2020, les producteurs ont mis 20 % plus de bois en marché qu'à pareille date l'an dernier. Cependant, la pandémie est venue tout remettre en question. Soyez solidaires, prenez toutes les précautions nécessaires et souhaitons qu'elle ne se prolonge pas trop longtemps !

Gaétan Boudreault,
Président

Un nouvel employé au Syndicat

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Martin Bélanger au poste de conseiller à la mise en marché. Il est ingénieur forestier diplômé de l'Université Laval en 1990. Il possède une longue expérience en forêt privée puisqu'il a notamment œuvré plus de 27 ans pour un groupement forestier. Son expertise et sa connaissance du milieu de la forêt privée seront certainement des atouts dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

M. Bélanger est entré en fonction le 17 février dernier. Nous sommes heureux de le compter parmi nous et lui souhaitons beaucoup de succès !



La page Facebook du Syndicat a été créée, celle-ci est un moyen rapide et simple d'être bien informé sur les différentes activités ainsi que l'actualité reliées à la forêt privée de la région. Tapez @sprfq dans le moteur de recherche sur le Web afin d'aimer et suivre le Syndicat.

Marchés des bois destinés au sciage et déroulage

« Prix mis à jour le 20 mars 2020 » Pour voir les dernières mises à jour : www.prixbois.ca

NOTES IMPORTANTES

1- **Une entente de mise en marché** : Chaque producteur a la responsabilité de conclure une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait toujours être conclue avant d'entreprendre la production. Elle devrait prévoir un minimum de conditions de vente : le prix, les normes de production, le volume et les conditions de transport.

2- **Le prix** : Le prix payé peut varier en fonction de la qualité du bois. Il est souvent supérieur aux prix affichés dans les tableaux qui suivent. Sauf indication contraire, les prix affichés sont des prix payés à l'usine.

3- **Les normes de production** : Vous devez contacter chaque acheteur pour connaître ses exigences particulières. Le non-respect des normes de production peut entraîner une diminution du prix offert ou le refus de chargement. À moins d'un avis contraire, il faut ajouter une surlongueur de 1/2 po par pied aux longueurs indiquées. La surlongueur maximale est de 6 po. Exemples : 8 pi 4 po; 10 pi 5 po; 12 pi 6 po; 14 pi 6 po; 16 pi 6 po

4- **Le volume** : Assurez-vous de pouvoir écouler votre bois avant de le produire. Certaines usines limitent les volumes achetés. Sauf indication contraire, le mesurage en Mpmp est effectué selon la table de cubage Roy.

5- **Le transport** : Certains acheteurs se réservent la responsabilité du transport. D'autres laissent le choix au producteur de s'en occuper. Le prix du transport doit être déduit des prix payés à l'usine. Informez-vous auprès de l'acheteur ou des transporteurs.

6- **Le paiement** : Le paiement est effectué par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Le Syndicat offre gratuitement la possibilité de payer le producteur directement par virement bancaire. À compter du 1^{er} janvier 2016, les contributions (prélevés) suivantes seront retenues lors du paiement :

- résineux : 1,43 \$/m³ solide
- feuillus : 1,37 \$/m³ solide

• tremble : 1,04 \$/m³ solide

* Pour connaître les contributions selon d'autres unités de mesurage, consultez le site Web du Syndicat.

7- Bien que le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ait déployé tous les efforts pour s'assurer de l'exactitude des données, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions dans les tableaux qui suivent.

8- Une tonne métrique pèse 2 204 livres ou 1 000 kilogrammes. Une tonne impériale pèse 2 000 livres.

9- Les usines sont classées selon leur localisation sur la Rive-Nord ou la Rive-Sud et généralement de l'ouest vers l'est.

10- FC = Face claire, exemple : 4 FC (4 faces claires)

Le Syndicat ne garantit aucun paiement pour toutes livraisons faites aux usines de sciage, de déroulage et des marchés spéciaux.

Les prix ayant changé depuis la dernière parution, sont identifiés par une trame.

La trame est grise lorsque les prix ont augmenté et elle est verte lorsque les prix ont baissé.

Les marchés des résineux

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
RIVE-NORD		
GROUPE CRÊTE (CHERTSEY) - Chertsey Geneviève Forget - (819) 852-6224 - (819) 688-5550 ext. 240 Contactez votre syndicat de producteur de bois - (418) 872-0770		
<ul style="list-style-type: none"> • Contactez l'acheteur, Geneviève Forget, avant de produire. • Surlongueur (marge d'éboutage) de 4 po minimum et 6 po minimum selon la longueur • Prix en vigueur du 29 avril au 30 novembre 2019. • Favorisez des billes de 12 et 16 pieds dans les diamètres de 6 pouces et plus. • Favorisez des billes de 8 et 10 pieds dans les diamètres de moins de 6 pouces; éviter complètement les billes de 8 pi 4 po dans les billes de 7 po et + de diamètre • Pourriture : maximum de 1/3 du diamètre de la découpe • Bois d'hiver : à livrer au plus tard fin juin. • Achat au Mpmp, les camions autochargeurs doivent décharger en empilement, longueurs séparées, fins bouts du même côté et tous égaux coté gros bout. • Achat au Mpmp, les camions sans autochargeurs doivent être chargés avec longueurs séparées par arrime ou 1/2 arrime, fins bouts placés du même côté. 		
Sapin-Épinette	16 pi 6 po 12 pi 6 po 12-16 pi 6 po	Sciage Sciage Sciage 4 po et + 87 \$/TMV (C),(E) 82 \$/TMV (D),(E)
	10 pi 6 po 8 pi 6 po	Sciage Sciage
Sapin-Épinette et Pin gris	en longueur	Sciage 4 po et + 79,5 \$/TMV (F),(G),(H),(I),(J),(K),(L),(M),(N),(O)
<p>(C) 75 % et + d'épinette (D) 75 % et + de sapin (E) Maximum de 10% de bois de 8-10 pi par chargement. Le 8-10 pi doit être séparé du 12-16 pi dans le chargement. (F) Dans le même voyage, sapin, épinettes et pin gris peuvent être mélangés. (G) Pour le pin gris, communiquer avec l'usine avant de produire (H) Taux pour chargement à 50/50 sapin/épinette (I) Si plus de 75% en épinette : Prix payé de 82\$/TMV (J) Si plus de 75% en sapin : Prix payé de 77\$/TMV (K) L'essence est définie par le mesureur à l'arrivée à la balance (L) Diamètre minimum au gros bout : 6 po (16 cm), pas de diamètre maximum (M) Longueur : Tige complète, aucune bille enlevée dans la tige. (N) Pas d'encoche d'abattage sur le tige (O) Pourriture : Maximum de 1/3 du diamètre de la découpe</p>		
MOULIN ST-ANDRÉ ENR. Mascouche, Lanaudière M. Mario St-André : (450) 474-2808		
<ul style="list-style-type: none"> • Surlongueur de 4 à 6 po. • Maximum de 5% en longueur de 8 pi. • Pas de rouler. 		
Pruche	10, 12, 14, et 16 pi	10 po et + 375 \$/Mpmp
ARBEC BOIS D'OEUVRE INC. Saint-Roch-de-Mékinac, Mauricie Éric Boivin : (819) 523-2765 #3229		
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez avec l'acheteur avant la production pour l'approbation et les critères de façonnage. • Essences livrées séparément, les gros bouts tous du même côté • Diamètre au fin bout minimum : 4 po (10 cm). Carie maximum tolérée de 25% du diamètre. • Aucun achat de pin gris. • Billots : 10 pi 4 po, 12 pi 5 po, 14 pi 5 po et 16 pi 4 po : acceptés. • Pénalité ou voyage refusé en cas de non-respect des exigences. • Aucun chicot ou sec et sain ne sera accepté. 		
Prix usine		
Épinettes	Billots 16 pi 6 po	4 po et + 75 \$/Tonne métrique verte
Sapin	Billots 16 pi 6 po	4 po et + 71 \$/Tonne métrique verte
Épinettes	En longueur	4 po et + 71 \$/Tonne métrique verte
Sapin	En longueur	4 po et + 65 \$/Tonne métrique verte
SCIERIE P.S.E. INC. Saint-Ubalde, Portneuf Pierrot Savard : (418) 277-2983		
<ul style="list-style-type: none"> • Surlongueur de 5 pouces. • Bois de 8 pi (de 4 à 7 po de diamètre) empilé séparément. Volume minimal de deux cordes.* • Billes de moins de 9 cm (3,5 po) au fin bout sous écorce ne sont pas payées. • Billes de moins de 99 po de longueur sont payées à 90 % des prix. • Pruche et mélèze, prendre entente avant la coupe. 		
Sapin et épinettes	12 pi et 16 pi 12 pi et 16 pi 8, 10 et 14 pi 10 pi 5 po 10 pi 5 po 10 pi 5 po 10 pi 5 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po	11 po et + 5 à 10 po 5 po et + 6 po et + 5 po et + 4 po et + 6 po et + 5 po et + 5 po et + 4 po et + 400 \$/Mpmp 320 \$/Mpmp 320 \$/Mpmp 330 \$/Corde 10 pi 310 \$/Corde 10 pi 275 \$/Corde 10 pi 255 \$/Corde 8 pi 245 \$/Corde 8 pi 225 \$/Corde 8 pi
SCIERIE WELSH & FILS INC. Saint-Alban, Portneuf Conrad Welsh : (418) 268-3833		
Sapin et épinettes	8 et 12 pi	6 po et + 300 \$/Mpmp
Pin blanc	No 1: 12 et 16 pi (billes de pied) No 2: 12 et 16 pi (billes) No 3: 8, 10, 12 et 16 pi (billes)	14 po et + 10 po et + 8 po et + 500 \$/Mpmp 400 \$/Mpmp 300 \$/Mpmp

Les marchés des résineux

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
Pins très nouveaux	8, 10, 12 et 16 pi	8 po et + 200 \$/Mpmp
Mélèze et pruche	8, 12 et 16 pi 8, 12 et 16 pi	10 po et + 7, 8, 9 po 250 \$/Mpmp 175 \$/Mpmp
Cèdre	8 à 12 pi	6 po et + 200 \$/Mpmp
ÉLOI MOISAN INC. Saint-Gilbert, Portneuf François ou Olivier : (418) 268-3232, 1 888 968-3232		
<ul style="list-style-type: none"> • Surlongueur obligatoire de 6 po. Longueur paire seulement. • Pin blanc : noeud sain 3 po max., noeud noir 2 po max., qualité palette rejeté. 		
Sapin et épinettes	12 pi et + 10 pi et + 8 pi et +	8 po et + 5 à 7 po 6 à 7 po 350 \$/Mpmp 250 \$/Mpmp 150 \$/Mpmp
Pruche	16 pi 10 à 14 pi 8 pi et +	10 po et + 10 po et + 8 et 9 po 350 \$/Mpmp 225 \$/Mpmp 200 \$/Mpmp
Pin blanc	12, 14 et 16 pi 12, 14 et 16 pi 8 pi	12 po et + /4FC 10 po et + /1FC 8 et 9 po 400 \$/Mpmp 300 \$/Mpmp 200 \$/Mpmp
Pin gris	12, 14 et 16 pi 10 à 16 pi	8 po et + 6 à 7 po 325 \$/Mpmp 250 \$/Mpmp
Pin rouge	10 pi et + 10 pi et + 8 pi et +	10 po et + 7 à 9 po 7 po et + 250 \$/Mpmp 200 \$/Mpmp 150 \$/Mpmp
Mélèze	16 pi 12 et 14 pi 10 pi et + 8 pi	8 po et + 8 po et + 6 po et + 7 po et + 375 \$/Mpmp 300 \$/Mpmp 225 \$/Mpmp 200 \$/Mpmp
Cèdre	10 à 16 pi 8 pi et +	10 po et + 8 et 9 po 250 \$/Mpmp 150 \$/Mpmp
SCIERIE DION ET FILS INC. Saint-Raymond, Portneuf Éric Deslauriers : (418) 337-2265; Cell.: (418) 573-1834		
Sapin, épinettes et pin gris	12 et 16 pi 12 et 16 pi 12 et 16 pi 12 et 16 pi	Pin gris (Mpmp) sapin (Mpmp) épinettes (Mpmp) 12 et 16 pi 12 pi 16 pi 12 pi 16 pi 420 \$ 450 \$ 475 \$ 475 \$ 500 \$/Mpmp 395 \$ 425 \$ 450 \$ 390 \$ 415 \$ 415 \$ 440 \$/Mpmp 360 \$ 390 \$ 375 \$ 375 \$ 400 \$/Mpmp
Prix usine		
Sapin, épinettes et pin gris	En longueur	60 \$/TMV Moins de 50% 50 à 90% Plus que 90% 65 \$/TMV 70 \$/TMV 75 \$/TMV
<ul style="list-style-type: none"> • Doit contenir une bille de 12 pi 6 po. • Diamètre fin bout minimum 4 po. • Diamètre à la souche minimum 7 po. 		
ADÉLARD GOYETTE & FILS LTÉE , Rivière-à-Pierre, Portneuf Daniel Tremblay (418) 323-2171, poste 210		
Reprise des achats en octobre 2020.		
SCIERIE BLOUIN INC. Saint-Jean Île d'Orléans, Montmorency Rémi Blouin : (418) 829-3483		
Pin blanc	12 et 16 pi 8 et 12 pi	14 po et + /4FC 8 po et + 675 \$/Mpmp 500 \$/Mpmp
Pruche	16 pi 12 pi 8 et 10 pi	10 po et + 8 po et + 8 po et + 330 \$/Mpmp 290 \$/Mpmp 230 \$/Mpmp
GROUPE LEBEL (SAINT-HILARION) Saint-Hilarion, Charlevoix Mario Harvey : (418) 457-3011, poste 33503; (418) 633-0374		
<ul style="list-style-type: none"> • Essences livrées séparément. • Aucune réception de sapin ou de pin gris dont le diamètre moyen est inférieur à 6 po. 		
Épinettes	10 pi 4 po 10 pi 4 po	4 po et + 4 à 7 po 32,25 \$/mca (1) (3) (5) 30,04 \$/mca (2) (5)
Sapin	10 pi 4 po 10 pi 4 po	4 po et + 4 à 7 po 31,15 \$/mca (1) (3) (4) (5) 28,94 \$/mca (1) (3) (5)
Pin gris	10 pi 4 po	4 à 12 po 30 \$/mca (1) (3) (5)
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 12 pi 6 po	8 po et + 6 po et + 68 \$/m ³ solide net (6) 60 \$/m ³ solide net (6)
<p>(1) Tous les billots de l'arbre devront être livrés. (2) Petits billots seulement peuvent être livrés. (3) Diamètre moyen obligatoire de 6 pouces et plus. (4) Dans l'éclaircie de plantation, le diamètre moyen du bois livré doit atteindre 6 pouces sinon, il peut être refusé. (5) mca : mètre cube apparent. (6) Prix pour transit à Saint-Hilarion.</p>		
CÈDRÉCO Saint-Aimé-des-Lacs, Charlevoix Simon Lavoie, scierie (418) 439-5798		
<ul style="list-style-type: none"> • Arbre en entier en 8 pieds (aucun démêlage). • Possibilité de voyage de retour afin de diminuer les frais de transport. • Aucune bille de 4 po acceptée. • Pas de fourche, pas de carie et pas de bille courbe. • Paiements effectués à chaque lundi. 		
Cèdre	Qualité AA Qualité A Qualité B	8 pi 6 po 8 pi 6 po 8 pi 6 po max. 5% de réduction Entre 5 et 10 % de réduction 10 % et + de réduction 5 po et + 5 po et + 5 po et + 350 \$/Corde 8 pi/80\$ m ³ sol 250 \$/Corde 8 pi/58\$ m ³ sol 200 \$/Corde 8 pi/47\$ m ³ sol

Les marchés des résineux

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
SCIERIE FRASER INC. , Rivière-Malbaie, Charlevoix André Dufour: (418) 665-3481			
Prix au chemin			
Sapin, épinettes et pin gris	8 pi 4 po 10, 12 et 16 pi 6 po	5 po et + 5 po et +	220 \$/Mpmp 51 \$/m ³ solide
Mélèze	12 et 16 pi 6 po	7 po et +	185 \$/Mpmp
Pin blanc et pin rouge	12 et 16 pi 6 po 8 et 10 pi 6 po	6 po et + 6 po et +	350 \$/Mpmp 250 \$/Mpmp
Cèdre	12 pi 6 po 8 po et +	6 po et + 6 po et +	325 \$/Mpmp 325 \$/Mpmp
BOISACO INC. , Sacré-Coeur, Côte-Nord Bruno Bouchard: (418) 236-4633, poste 2240			
• Pin gris maximum de 10% du volume total livré.			
Sapin, épinettes et pin gris	12 pi 6 po (381 cm) 16 pi 6 po (503 cm) 9 pi 5 po (287 cm) Max. 35% Vol. livré 9 pi 5 po (287 cm) Excédant de 35%	12 cm et + (DFB) au fin bout 12 cm et + (DFB) au fin bout 9 cm et + (DFB) au fin bout 9 cm et + (DFB) au fin bout	62 \$/m ³ solide net 62 \$/m ³ solide net 52 \$/m ³ solide net 47 \$/m ³ solide net
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU , Pointe aux Outardes, Côte-Nord Éric Morneau: (418) 589-9229, poste 2285; ericmorneau@resolutefp.com			
• Prendre entente avec l'acheteur avant de débiter la coupe. • Billes ne doivent pas provenir de sources contreversées. • Refus des chargements non conformes. • Bois frais seulement. Aucun arbre mort ou brûlé et aucun arbre de champs. • Billes droites, exemptes de fourche. Aucune branches, courbes ou caries > 25%. • Diamètre maximum de 46 cm. • Épinette doit être séparée du sapin.			
Prix au chemin			
SCIAGE			
Sapin et épinettes	5,04 mètre (16 pi 6 po)	10 cm	40 \$/m ³ net
RIVE-SUD			
ARMAND DUHAMEL ET FILS INC. , Saint-Ignace-de-Standbridge, Montérégie Annie May Guthrie: 1 888 283-8878; (450) 542-1752			
Table internationale			
Pruche	10, 14 et 16 pi 6 po 12 pi 8 pi 6 po	8 po et + 8 po et + 8 po et +	400 \$/Mpmp 350 \$/Mpmp 300 \$/Mpmp
LA MENUISERIE D'EAST ANGUS INC. , East Angus, Estrie Robert Lapointe: (819) 832-2746, poste 23			
Prix au chemin 101 km et +			
Pruche et mélèze	92 po	6 à 20 po	155 \$/Corde 92 po
SCIERIE TECH INC. (DIVISION RENÉ BERNARD INC.) , Lac-Drolet, Estrie Bob Lachance: Cell.: (418) 225-1063			
• Roulure et bois taché non accepté. Pas de trous de vers. • Arrêt des achats de pin rouge pour une période indéterminée.			
Table internationale 1/4 po			
Pin blanc	Sciage ⁽¹⁾ Palette ⁽²⁾	12, 14 et 16 pi 6 po 10, 12, 14 et 16 pi 6 po	10 po et + 8 po
			450 \$/Mpmp 350 \$/Mpmp
⁽¹⁾ Maximum 1 po noeuds noirs et 3 po noeuds rouges, si non qualité palette, 75% de 16 pi 6 po, 20% de 12 pi 6 po et 5% de 8 et 10 pieds par voyage. ⁽²⁾ Toutes les billes de 8 et 10 pieds seront classées palette.			
BLANCHETTE ET BLANCHETTE , Saint-Gérard, Estrie Mario Jiona: (819) 877-2622, poste 228			
• Réception du bois du lundi au jeudi, entre 7h à 16h, vendredi, entre 7h à 12h. • Diamètre minimum de 4 po et maximum de 10 po. • Le chargement qui n'a pas un diamètre moyen de 5 po sera refusé.			
Sapin et épinettes	AAA AA A	8 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po	Diam. moy + de 6 po Diam. moy + de 5,5 po Diam. moy + de 5 po
			235 \$/Corde 8 pi 220 \$/Corde 8 pi 175 \$/Corde 8 pi
SCIERIE LAPOINTE & ROY LTÉE , Courcelles, Estrie Léopold Lapointe: (418) 483-5777			
• Bois non conforme sera refusé. • Diamètre minimum de 4 po et maximum de 10 po. Longueur maximale acceptée 10 pi 8 po. • Préférence pour 9 pieds. • Bois croche, trop petit ou d'essences autres refusés. • Aucun achat d'épinette de Norvège, de mélèze, ni de pin rouge.			
Sapin et épinettes		Diamètre moyen	
	10 pi 4 po 10 pi 4 po 10 pi 4 po 10 pi 4 po 9 pi 4 po 9 pi 4 po 9 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po	6 à 10 po 5 à 10 po 4 à 10 po 4 à 8 po 5 à 10 po 4 à 10 po 4 à 8 po 5 à 10 po 4 à 10 po 4 à 8 po	340 \$/Corde 10 pi 310 \$/Corde 10 pi 300 \$/Corde 10 pi 290 \$/Corde 10 pi 285 \$/Corde 9 pi 275 \$/Corde 9 pi 265 \$/Corde 9 pi 250 \$/Corde 8 pi 240 \$/Corde 8 pi 230 \$/Corde 8 pi
SCIERIE M. S. BILODEAU , Courcelles, Estrie Martin Bilodeau: (418) 483-5676			
• Surlongueur de 4 po pour le 6 et 8 pieds et 6 po pour le 10 et 12 pieds. • Courbure maximum de 1 pouce. • Aucune pourriture, ni fourche rasée.			
Cèdre	10 et 12 pi	AA A	6 po et plus 6 po et +
			455\$/Mpmp 350\$/Mpmp
	8 pieds	AA A	5 po et + 3 po et +
			320\$/Corde 8 pi 250\$/Corde 8 pi
	6 pieds	AA A	5 po et + 4,5 po et -
			185\$/Corde 6 pi 135\$/Corde 6 pi
SCIERIE LAUZÉ INC. , Saint-Édouard, Lotbinière Donald Lauzé: (418) 796-2346			
Prix au chemin Prix usine			
Sapin et épinettes	16 pi 14 pi 12 pi 8 pi	6 po et + 6 po et + 5 po et + 5 po et +	260 \$/Mpmp 250 \$/Mpmp 240 \$/Mpmp 140 \$/Corde 8 pi
			305 \$/Mpmp 295 \$/Mpmp 285 \$/Mpmp 185 \$/Corde 8 pi
Mélèze et pruche	16 pi 4 po 12 et 14 pi 4 po 8 pi 4 po	8 po et + 7 po et + 6 po et +	225 \$/Mpmp 225 \$/Mpmp 190 \$/Corde 8 pi
SCIERIE DU CANTON S.E.N.C. , Kinnear's Mills, Mégantic Rosaire Nadeau & fils inc. propriétaire: Régis et Jean-Claude Nadeau: (418) 424-3260; Cell.: (418) 335-1660			
Cèdre	10, 12, 14 et 16 pi 8 pi 8 pi	6 po et + 9 po et + (Bille saine) 5 po et +	300 à 550 \$/Mpmp 450 \$/Mpmp 200 à 300 \$/Corde 8 pi

Les marchés des résineux

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
BARDEAUX & CÈDRES ST-HONORÉ INC. , Saint-Honoré, Beauce Jean et Rock Carrier: (418) 485-6716			
• Appelez avant de produire. • Billot coupé droit, qualité sciage, sans encoche, pas de bois de champs. • Épinette de Norvège acceptée.			
Diam. min.			
Sapin et épinette de Norvège	8 pi 6 po	4,5 à 18 po	230 \$/Corde 8 pi
CARRIER ET BÉGIN INC. , Saint-Honoré, Beauce-Sud Marco Lessard: (418) 485-6884; Cell.: (418) 313-6477			
• Reprise des achats de pin rouge à partir du 1 ^{er} octobre. • Reprise des achats d'épinette de Norvège. • Réception de bois du lundi au jeudi de 6 h à 16 h, vendredi de 6 h à 11 h. • Billots de qualité, aucun bois de champs accepté.			
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 12 pi 6 po et 14 pi 6 po 10 pi 6 po	6 po et + 6 po et + 6 po et +	450 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp 350 \$/Corde 10 pi
Pin rouge et épinette de Norvège	10 pi 6 po 10 pi 6 po 10, 12, 14 et 16 pi 6 po 10, 12, 14 et 16 pi 6 po	6 po et + 6 po et + 6 po et + 6 po et +	320 \$/Corde 10 pi 300 \$/Corde 10 pi 76 \$/Tonne imp. verte 74 \$/Tonne imp. verte
MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. , Saint-Martin, Beauce (418) 382-5987; Sylvie Poulin, poste 101; Serge-Paul Quirion, poste 118; www.mobilierrustique.com			
• Communiquez avec l'acheteur avant de produire. • Réception de bois: du lundi au jeudi, de 6h30 à 16h30. Aucune réception de bois le vendredi. • Bois de 8 pieds doit être obligatoirement démantelé selon les diamètres. • Bois droit et sain. Bois coupé depuis plus d'un an, pourri, croche ou avec marque profonde de scie refusé. • Enlevez complètement les fourches (Coupez en haut et en bas de la fourche). • Qualité AA: Aucune pourriture, aucune fourche et une courbure maximale de 1 pouce. • Qualité A: Aucune fourche, une courbure maximale de 2 pouces et moins de 1 pouce de pourriture. • Bois de multifonctionnelle, diamètre minimum 4 po. • Bois de scie mécanique, vérifiez avec l'acheteur pour les diamètres plus petits.			
Cèdre	10 et 12 pi 6 po 10 et 12 pi 6 po 8 pi 6 po à la corde 8 pi 6 po à la corde 6 pi 6 po à la corde	4 po et + 4 po et + 5 po et + 4 à 5 po 5 po et +	450 \$/Mpmp (Qualité AA) 350 \$/Mpmp (Qualité A) 315 \$/Corde 8 pi (Qualité AA) 170 \$/Corde 8 pi (Qualité AA) 185 \$/Corde 6 pi (Qualité AA)
CLERMOND HAMEL LTÉE , Saint-Éphrem, Beauce Marco Guay: Cell.: (418) 222-2347			
• Ne sera pas accepté: bois mort, croche, pourri. • Aucun achat d'épinette de champs et de pin gris. • Aucun achat de pin rouge.			
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 16 pi 6 po 12 pi 6 po 12 pi 6 po 12 pi 6 po, min. 4 po 12 pi 6 po, min. 4 po 12 pi 6 po, min. 4 po	8 po et + 6 et 7 po 8 po et + 6 et 7 po 6 1/2 po et +, moyenne 5 1/2 po et +, moyenne 4 1/2 po et +, moyenne	445 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp 400 \$/Mpmp 425 \$/Corde 12 pi 410 \$/Corde 12 pi 390 \$/Corde 12 pi
Épinettes de Norvège	12 pi 6 po	5 1/2 po et +	74 \$/T. M. V.
LES INDUSTRIES PICARD & POULIN INC. , Saints-Anges, Beauce Éric Drouin: (418) 253-5456			
Prix usine			
• Prix pour un minimum d'un demi chargement, sinon prix à la baisse. • Aucune bille en bas de 5 po acceptée.			
Sapin et épinettes	16 pi 12 pi 12 pi 8 pi	8 po et + 6 po et + 5 po et - 5 po et +	420 \$/Mpmp 400 \$/Mpmp 360 \$/Mpmp 240 \$/Corde 8 pi
SCIERIE ALEXANDRE LEMAY & FILS INC. , Sainte-Marie, Beauce Stéphane Lemay (418) 387-5670			
• Possibilité de livrer du pin gris avec entente au préalable. Aucun achat d'épinette de Norvège. • Chargements dont le diamètre moyen inférieur à 5 po refusés. • Diamètre maximum de 14 pouces, diamètre minimum de 4 pouces. • Aucun bois de champs. • Surlongueur de 4 pouces demandée. • Réception de billots: Lundi au jeudi: 6 h 45 à 12 h et 12 h 45 à 16h30; vendredi: 6 h 45 à 12 h.			
Sapin et épinettes	Qualité AAA+ AAA AA ⁽¹⁾	Diamètre moyen 6 1/2 po et + 5 1/2 à 6 1/2 po 5 à 5 1/2 po	Billes de 8 pieds Billes de 9 pieds 270 \$/corde 8 pi 250 \$/corde 8 pi 210 \$/corde 8 pi
			310 \$/Corde 9 pi 290 \$/Corde 9 pi 230 \$/Corde 9 pi
⁽¹⁾ Diamètre 4 à 6 po.			
SCIERIE FORTIN INC. , Saint-Isidore, Beauce Gaétan Fortin: (418) 882-5663			
• Cèdre: droit et sain. Tiges de diamètre inférieur refusées			
\$/Mpmp (TableRoy)			
Cèdre	12 pi 6 po 10 pi 5 po 8 pi 4 po	6 po et + 6 po et + 6 po et +	500 \$/Mpmp 450 \$/Mpmp 300 \$/Mpmp
LES PRODUITS FORESTIERS D.G. LTÉE , Sainte-Aurèle, Beauce Denis Bélanger: (418) 564-1192			
• Prix payé à la condition d'avoir 50% et + de billes de 16 pieds. • Séparez les essences par arrimes sur le camion. • 6 po de surlongueur pour tous billots de sciage.			
Sapin et Épinettes	16 pi 6 po 12 pi 6 po 10 pi 5 po	6 po et + 6 po et + 4,5 po et +	450 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp 380 \$/Mpmp
Épinettes	Pleine-longueur	8 po et + à la souche ⁽²⁾	78 \$/Tonne impériale verte ⁽¹⁾
Sapin	Pleine-longueur	10 po et + à la souche ⁽²⁾	72 \$/Tonne impériale verte ⁽¹⁾
⁽¹⁾ Communiquez avec l'acheteur avant de produire. ⁽²⁾ Diamètre minimum au fin bout 4 po.			
RENÉ BERNARD INC. , Saint-Zacharie, Beauce Bob Lachance: Cell.: (418) 225-1063			
• Roulure et bois taché non accepté. Pas de trous de vers. • Pin blanc, coupé en été, devra être livré 1 semaine maximum après la coupe. • Arrêt des achats de pin rouge pour une période indéterminée.			
Table internationale			
Pin blanc	Sciage ⁽¹⁾ Palette ⁽²⁾	12, 14 et 16 pi 6 po 10, 12, 14 et 16 pi 6 po	10 po et + 8 po
			450 \$/Mpmp 350 \$/Mpmp
⁽¹⁾ Maximum 1 po noeuds noirs et 3 po noeuds rouges, si non qualité palette, 75% de 16 pi 6 po, 20% de 12 pi 6 po et 5% de 8 et 10 pieds par voyage. ⁽²⁾ Toutes les billes de 8 et 10 pieds seront classées palette.			

Les marchés des résineux

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
LE SPÉCIALISTE DU BARDEAU DE CÈDRE INC. Saint-Prosper, Beauce Marco Bélanger : (418) 594-6201		
• Billots surlongueur de (6 pouces) et pas plus du tiers du volume en carie.		
Cèdre (thuya)	8 pi	8 po (20 cm) et + au fin bout 270 \$/Corde 8 pi
	12 et 16 pi	8 po (20 cm) et + au fin bout 320 \$/Mmp
	En longueur	6 po (18 cm) et + au fin bout et 12 po (30 cm) et + à la souche 70 \$/Tonne impériale verte
BOIS DAAQUAM INC. Saint-Just-de-Bretenières, Montmagny Léandre Rouleau : (418) 244-3608, poste 236; cell.: (418) 625-0594		
• Depuis le 1 ^{er} décembre, arrêt des achats du 8 pieds.		
• Communiquez avec l'acheteur avant de produire et livrer du 9, et 10 pieds.		
• Aucun achat d'épinette de Norvège.		
Sapin et épinettes	16 pi 6 po	5 po et + 435 \$/Mmp
	12 pi 6 po	5 po et + 415 \$/Mmp
	10 pi 6 po	4 po et + 260 \$/Corde 10 pi
	9 pi 6 po	4 po et + 230 \$/Corde 9 pi
Épinette	En longueur ⁽¹⁾	4 po et + au fin bout 75 \$/Tonne imp. verte
Sapin	En longueur	4 po et + au fin bout 65 \$/Tonne imp. verte
⁽¹⁾ Diamètres 7, 8, 9 po, aucune carie. 10 po et +, tolérance de 1/3 de carie.		
BARDOBEK INC. Saint-Just-de-Bretenières, Montmagny Martin-Paul Blais-Gauvin : (418) 244-3612		
• Billes non fourchues, ni de bois de champs comportant des nœuds excessifs.		
Cèdre	8 pi 6 po	8 po et + sain 270 \$/Corde de 8 pi.
	En longueur	12 po et + à la souche 70 \$/Tonne impériale verte
MATÉRIAUX BLANCHET INC. Saint-Pamphile, L'Islet (418) 356-3344 : Dave Chouinard, poste 229 et Caroline Dubé, poste 231, cel.: (418) 710-0751		
• Aucun achat d'épinette de Norvège.		
• Arrêt des achats de sapin et épinettes de 8 et 9 pieds.		
• Arrêt des achats de pin rouge pour une période indéterminée.		
Sapin et épinettes	16 pi 6 po	5 po et + 440 \$/Mmp
	12 et 14 pi 6 po	5 po et + 415 \$/Mmp
	10 pi 4 po ⁽⁴⁾	4 po et + 260 \$/Corde 10 pi
Épinettes + de 75%	En longueur	4 po et + au fin bout 75 \$/Tonne imp. verte
Sapin et épinettes ⁽¹⁾	En longueur	4 po et + au fin bout 65 \$/Tonne imp. verte
⁽¹⁾ Si - de 75% en épinettes		
⁽²⁾ 12 et 16 pieds dans la même pile, en priorisant le 16 pieds		
⁽³⁾ Bois en longueur : longueur minimale de 25 pieds		
⁽⁴⁾ À prioriser		
BOIS DAAQUAM INC. DIVISION Saint-Pamphile, L'Islet Raymond Laverdière : Cell.: (418) 356-4260		
• Bois en longueur: diamètre minimum au pied de l'arbre 6 pouces et à la tête 4 pouces.		
• Diamètre 7, 8, 9 pouces, aucune carie.		
• Diamètre 10 pouces et plus, maximum 1/3 carie		
Sapin et épinettes	16 pi	6 po et + 435 \$/Mmp
	12 pi	6 po et + 415 \$/Mmp
	10 pi	4 po et + 270 \$/Corde 10 pi
	9 pi	4 po et + 240 \$/Corde 9 pi
Épinettes	En longueur	4 po et + au fin bout 75 \$/Tonne imp. verte
Sapin	En longueur	4 po et + au fin bout 65 \$/Tonne imp. verte
Épinette de Norvège	16 pi	6 po et + 390 \$/Mmp
	12 et 14 pi	6 po et + 380 \$/Mmp
INDUSTRIES MAIBEC Saint-Pamphile, L'Islet Sylvain Garneau : Cel.: (819) 661-2766		
Cèdre	10 à 16 pi	9 po et + 70 \$/Tonne imp. verte
	8 pi 8 po	9 po et + 270 \$/Corde 8 pi
	En longueur	5 po et + au fin bout et 12 po et + à la souche 70 \$/Tonne imp. verte
BOIS CARGAULT INC. Saint-Pamphile, L'Islet Ghislain Bélanger ou Julie Paré : (418) 356-5099		
• Billes saines, droites et nœuds bien rasés.		
Mélèze & épinette de Norvège	8 pi 4 po	6,5 po et + 185 \$/Corde 8 pi
BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. Sainte-Perpétue, L'Islet Robin Pelletier : Bur.: (418) 356-6573		
Sapin et épinettes	16 pi 6 po	5 po et + 440 \$/Mmp
	12 pi 6 po	5 po et + 415 \$/Mmp
	10 pi 4 po	4 po et + 260 \$/Corde 10 pi
	9 pi 4 po	4 po et + 230 \$/Corde 9 pi

Les marchés des feuillus durs et du tremble

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
RIVE-NORD		
MASKI INC. Louiseville, Mauricie Normand Yelle : (819) 228-8461, poste 202; Cell.: (819) 609-3020		
• Billes fraîches, aucun érable entaillé, aucune bille chauffée.		
• Bouleau blanc : aucune trace de vers acceptée.		
• Longueur de 8 à 12 pi avec surlongueur de 4 po.		
• Diamètre minimum de 9 po, maximum de 32 po.		
Prix usine \$/Mmp règle internationale		
DÉROULAGE	CLAIR PRIME SÉLECT	SCIAGE #1 #2 #3
	16 po + /4FC ⁽¹⁾ 14 po + /4FC ⁽²⁾ 12 po + /4FC ⁽¹⁾	11 po/4FC 10 po + /2FC 9 po + /2FC
	16 po + /3FC 13 po + /3FC	12 po/3FC 10 po + /1FC
Érable à sucre ⁽¹⁾	1050 \$ 950 \$ 850 \$	750 \$ 650 \$ 500 \$
Merisier	850 \$ 750 \$ 650 \$	600 \$ 525 \$ 425 \$
Chêne rouge	850 \$ 775 \$ 700 \$	600 \$ 500 \$ 400 \$
Érable rouge (plaine)	700 \$ 625 \$ 550 \$	500 \$ 450 \$ 400 \$
⁽¹⁾ DÉROULAGE : Maximum 1/3 de coeur.		
⁽²⁾ SCIAGE # 1 et # 2 : Maximum 40 % de coeur; SCIAGE # 3 : Maximum 50 % de coeur.		
⁽³⁾ Bille de pied seulement.		
LA COMPAGNIE COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE Usines de Shawinigan Michel Nolet : (819) 680-1965		
• Billes fraîches, arbres sains.		
• Longueur des billes : 9 pi 6 po (faible pourcentage de 8 pi 6 po)		
• Spécifications détaillées sont disponibles sur le site Web et sur demande.		
Prix au chemin - \$/Mmp table internationale ou Roy		
	P	N° 1 N° 2 N° 3
Bouleau jaune et blanc et érable à sucre	1 100 \$	925 \$ 725 \$ 600 \$

Les marchés des feuillus durs et du tremble

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)			
SCIERIE WELSH & FILS INC. Saint-Alban, Portneuf Conrad Welsh : (418) 268-3833					
Merisier et érable (sciage)	8 et 12 pi	11 po et + /4FC 600 \$/Mmp			
	8 et 12 pi	10 po et + /3FC 425 \$/Mmp			
	8 et 12 pi	10 po et + /2FC 325 \$/Mmp			
Bois franc (palette)	8 et 12 pi	7 po et + 225 \$/Mmp			
Tremble ⁽¹⁾ (sciage&déroulage)	8 à 12 pi	10 po et + 275 \$/Mmp			
Tremble (palette)	8 à 12 pi	7 po et + 150 \$/Mmp			
⁽¹⁾ Le prix du tremble de qualité supérieure sera majoré.					
ÉLOI MOISAN INC. Saint-Gilbert, Portneuf. François ou Olivier : (418) 268-3232, 1 888 968-3232					
• Surlongueur de 6 po. Bois le plus long possible lorsque la tige est droite.					
Tremble	12 à 16 pi	9 po et + 280 \$/Mmp			
	8 à 10 pi	9 po et + 250 \$/Mmp			
SCIERIE DION & FILS INC. Saint-Raymond, Portneuf Éric Deslauriers : (418) 337-2265; Cell.: (418) 573-1834					
SCIAGE (Surlongueur de 4 à 6 pouces minimum)					
Merisier et érable à sucre	8 à 16 pi	14 po et + /3FC+ 800 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	12 et 13 po/3FC+ 625 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	10 et 11 po et + /2FC+ 475 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	8 et 9 po et + /2FC+ 350 \$/Mmp			
Bouleau blanc	8 à 16 pi	12 po et + /3FC+ 550 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	10 et 11 po et + /2FC+ 400 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	8 et 9 po/2FC+ 300 \$/Mmp			
Érable rouge (plaine), frêne, hêtre et tilleul	8 à 16 pi	12 po et + /3FC 250 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	10 et 11 po et + /2FC+ 200 \$/Mmp			
	8 à 16 pi	8 et 9 po/2FC+ 175 \$/Mmp			
⁽¹⁾ Jusqu'à 33% de cœur. Si plus de 33%, déclassé d'un grade. Si plus de 50% de cœur, déclassé de 2 grades.					
SCIERIE BLOUIN INC. Saint-Jean Île-d'Orléans, Montmorency Rémi Blouin : (418) 829-3483					
• Bois droit seulement.					
Merisier et érable à sucre	8 à 12 pi	14 po et + 575 \$/Mmp			
	8 à 12 pi	11 à 13 po 485 \$/Mmp			
	8 à 12 pi	8 à 10 po 350 \$/Mmp			
Frêne	8 à 12 pi	13 po et + 550 \$/Mmp			
	8 à 12 pi	8 à 10 po 375 \$/Mmp			
Bouleau et plaine	8 à 12 pi	9 po et + 425 \$/Mmp			
Hêtre	8 à 12 pi	13 po et + 375 \$/Mmp			
	8 à 12 pi	9 à 12 po 300 \$/Mmp			
Autres bois franc	8 pi 4 po	8 po et + 225 \$/Corde 8 pi			
Tremble	8 pi 4 po	8 po et + 250 \$/Corde 8 pi			
GROUPE NBG Saint-Hilarion, Cour de transit Jean-Marie Ouellet (418) 866-5988 - (418) 899-6786 poste 105					
• Veuillez communiquer avec l'acheteur avant de débiter la coupe afin de vous assurer des normes de façonnage en vigueur.					
• Aucun peuplier baumier accepté.					
• Aucune courbure, aucun trou, ni carie, ni fourche, ni chicot.					
• Branches et nœuds doivent être coupés au ras du tronc.					
• Bois frais seulement, aucune décoloration.					
Peupliers (Tremble)	Sciage	8 pi 5 po 8 po et + 50 \$/TMV			
SCIERIE FRASER INC. Rivière-Malbaie, Charlevoix André Dufour : (418) 665-3481					
Tremble	8 pi 4 po	5 po et + 130 \$/Corde 8 pi			
	10, 12 et 16 pi 6 po	6 po et + 32 \$/m ³ solide			
SCIERIE PETIT-SAGUENAY Petit Saguenay, Saguenay Géralde Pelletier : (418) 272-3418, poste 2222					
• Courbure : flèche ou 2 po maximum.					
• Carie : -25% du diamètre, un seul bout.					
Tremble	10 et 12 pi 6 po	7 po et + 48,30 \$/m ³ solide net			
BERSACO INC. Les Bergeronnes, Côte-Nord Lucas Deschênes (418) 232-1100 poste 224					
• Contactez l'acheteur préalablement afin de prendre entente pour la qualité et le transport.					
• Longueur : 8 pi 4 po (Min. 8 pi 2 po et max. 8 pi 6 po.) aucun bois en longueur.					
• Diamètre : Minimum : 5,5 po, si plus petit, rejeté. Maximum : 21 po.					
• Nœuds bien rasés, aucune fourche, aucun arbre mort.					
• Carie : Si égale ou plus de 25% du diamètre, bille rejetée.					
• Courbure : 1/4 du diamètre par rapport à la flèche centrale.					
• Tremble et bouleau démêlés, aucun peuplier baumier accepté.					
Bouleau blanc	5,5 po et +	47 \$/m ³ solide			
Tremble	5,5 po et +	44 \$/m ³ solide			
⁽¹⁾ Bergeronnes, Escoumins, Sacré-Cœur, Tadoussac et Longue-Rive					
RIVE-SUD					
LA MENUISERIE D'EAST ANGUS INC. East Angus, Estrie Robert Lapointe : (819) 832-2746, poste 23					
• Nœuds bien rasés et pas de pourriture.					
• Préférence pour le 92 po.					
Bois franc	92 po	6 à 20 po 250 \$/Corde 92 po			
Tremble	92 po	6 à 20 po 155 \$/Corde 92 po			
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC Lac-Mégantic, Estrie DIVISION DE MASONITE Jean Rosa : cell.: (819) 583-8491					
• Billes fraîches. Grains frisés, spiralés et les traces de vers refusés.					
DÉROULAGE					
Bouleau jaune (merisier) et blanc	8 pi 6 po ou 9 pi 4 po	Prix au chemin			
Érable à sucre min.	8 pi 9 po ou 9 pi 4 po et 40 % cœur max.				
Diamètre	Défauts de surface	Défauts de Bout	Courbure maximale	Bouleau jaune (merisier) et blanc	Érable à sucre
AA 16 po	Aucun	Aucun	1 po max.	1 700 \$/Mmp	1 200 \$/Mmp
AD 14 po	4FC	Aucun	1 po max.	1 400 \$/Mmp	775 \$/Mmp
	16 po et + /3FC				
D1 12 po	12 et 13 po/4FC	2 po centré	1 po max.	1 000 \$/Mmp	675 \$/Mmp
	14 et + /3FC	4 po centré	2 po max.		
D2 11 po	4FC	Aucun	1 po max.	750 \$/Mmp	550 \$/Mmp
	12 et 13 po/3FC	2 po centré	1 po max.		
	14 po/2FC	4 po centré	2 po max.		

Baisse éventuelle des tarifs

Le gouvernement du Canada poursuit ses démarches de contestation devant l'OMC pour les droits antidumping et les droits compensateurs. Dans ces deux cas, les panels de l'OMC chargés d'entendre le dossier ont rendu dans la dernière année des décisions positives pour le Canada. En septembre 2020, de nouvelles décisions devraient être rendues. Toutefois, il est important de rappeler que l'OMC n'a pas, contrairement au tribunal de l'ALENA, de pouvoir judiciaire aux États-Unis.

Quant à lui, le tribunal de l'ALENA a récemment remis en cause le calcul permettant d'établir que le Canada a causé un préjudice à l'industrie du bois d'œuvre aux États-Unis. Cet élément du conflit est responsable d'une partie des droits compensateurs et antidumping imposés au Canada. Une révision des calculs a été demandée aux Américains et le tribunal de l'ALENA devrait rendre une nouvelle décision en mars 2020 compte tenu de la nouvelle information transmise par les Américains. Les représentants du gouvernement du Québec estiment que ce processus devrait se finaliser dans les 12 à 18 prochains mois (plusieurs contestations sont possibles, ce qui peut prolonger les délais).

Afin de déterminer la validité de l'autre partie des droits compensateurs et antidumping, deux autres procès dans le litige du bois d'œuvre débiteront après que les Canadiens et les Américains se soient entendus sur la composition des tribunaux de l'ALENA. M. Patrick McSweeney envisage que le premier tribunal soit formé au printemps 2020

et que le second soit composé en décembre 2020. Dans les deux cas, chacun des processus devrait aboutir à une première conclusion en 2021.

Cependant, la plus récente décision du tribunal de l'ALENA rendue en décembre 2019 force les États-Unis à réviser les taux des droits compensateurs et antidumping. Le 3 février dernier, il y a eu une annonce par le gouvernement américain de la révision des droits compensateurs et antidumping d'ici le mois d'août 2020. À ce moment, ces taux passeraient en moyenne de 20,23 % à 8,21 %. Si cette décision est confirmée en août, il pourrait y avoir un remboursement rétroactif (différence entre les nouveaux taux et les anciens) aux entreprises forestières pour les années 2017 et 2018. Les appels devant les tribunaux pourraient retarder ce remboursement.

Il est peu probable que les négociations soient relancées avant les élections américaines de novembre 2020. Toutefois, la baisse éventuelle des tarifs de 20,2 % à 8,2 % repositionne avantageusement les manufacturiers de l'Ontario et du Québec face à ceux du nord de la côte ouest-américaine et de l'intérieur des États-Unis. Selon RISI, ce changement dans la compétitivité sur le marché américain offrira un levier aux Canadiens dans les négociations sur le litige afin de résister à l'imposition d'un accord trop défavorable souhaité notamment par la U.S. Lumber Coalition.

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Milieus humides et hydriques

Nouvelles règles à venir

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a publié récemment une nouvelle cartographie des milieux humides potentiels pour le Québec. L'objectif du MELCC est d'outiller les MRC qui doivent réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques sur leur territoire. Les données géomatiques de cette cartographie sont disponibles à cette adresse : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/milieus-humides-potentiels>

Le 19 février dernier, ce même ministère a publié le projet de *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) qui détermine le niveau d'autorisation requis en fonction du risque environnemental de l'activité en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Toutefois, c'est le projet de *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS) qui présente les conditions de réalisation pour les activités exemptées d'une autorisation du MELCC ou admissibles à une déclaration de conformité lorsque celles-ci sont réalisées dans un milieu humide ou hydrique. Ceux-ci sont disponibles à cette adresse : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisation/reafe/index.htm>.

Le REAFIE et le RAMHHS feront l'objet d'une période de consultation de 60 jours, soit jusqu'au 19 avril. Le MELCC souhaite que le RAMHHS et la portion exemption et déclaration de conformité du REAFIE soient en vigueur le 31 décembre 2020.

La règle générale

Toutes les activités d'aménagement forestier se déroulant dans les milieux humides et hydriques né-

cessitent préalablement l'émission d'une autorisation de la part du MELCC (LQE, art. 22, par. 4.).

Les exemptions à la règle générale

Le risque de perturbation d'un milieu naturel détermine le niveau d'autorisation qu'il est nécessaire d'obtenir auprès du MELCC avant d'intervenir :

1. Risque élevé : une étude d'impact environnementale est exigée.
2. Risque modéré : une autorisation du MELCC est exigée.
3. Risque faible : une déclaration de conformité doit être transmise au MELCC au moins 30 jours avant le début de l'activité. Le promoteur doit débiter les travaux dans les deux ans suivant la transmission de la déclaration, sinon une nouvelle déclaration devra être formulée. L'activité doit respecter les conditions de réalisation prévues et un professionnel doit attester de la conformité aux règlements. Le promoteur devra délimiter les milieux humides et hydriques présents. Une caractérisation comme prévu à l'article 46.0.3 de la LQE n'est pas demandée. Il faut par contre avoir suffisamment d'informations pour savoir dans quel milieu on intervient et pouvoir le délimiter.
4. Risque négligeable : l'activité est exemptée d'une autorisation du MELCC si elle respecte les conditions de réalisation prévues.

Dans les cas des risques faibles et négligeables, toutes les interventions dans les milieux humides et hydriques doivent se faire en respectant les normes du projet de *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS).

Plus d'informations seront transmises lorsque les projets de règlement entreront en vigueur à la fin de l'année.

Le groupe de réflexions conclut ses travaux

Dans nos dernières éditions, nous avons vu que le Syndicat avait créé un groupe de réflexions ayant pour mandat d'amorcer une démarche régionale de réflexion afin de se doter d'une nouvelle vision d'avenir dans la commercialisation des bois. Le groupe était formé d'élus du Syndicat et de personnes impliquées dans l'entrepreneuriat, dans la production de bois à petite échelle, dans un groupement forestier et même travaillant pour un très grand propriétaire forestier.

Les travaux du comité se sont terminés en janvier dernier. Le groupe a produit une résolution qui a été acceptée par le Conseil d'administration du Syndicat.

Cette résolution a été présentée aux propriétaires forestiers lors des assemblées de secteurs de l'hi-

ver. Les participants à chacune de ces assemblées ont accepté à l'unanimité la résolution présentée par le groupe de réflexions. Cette résolution sera soumise aux délégués lors de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat.

Elle prévoit de continuer la signature du nouveau contrat par les industriels du sciage et du déroulage dont neuf d'entre eux ont déjà convenu d'une entente. De plus, elle propose d'étudier et de documenter la mise en place de regroupements volontaires afin d'offrir des volumes de sciage aux industriels. Enfin, la proposition demande au Syndicat de réaliser un banc d'essai d'un regroupement volontaire en 2020.

En terminant, le Syndicat tient à remercier les membres du groupe de réflexions dont les idées et l'expertise ont été fort utiles et appréciées.

Renouvellement des ententes avec les scieurs

La démarche est ralentie

Tel que mentionné lors des assemblées de secteurs tenues cet hiver, le processus de renouvellement des ententes se poursuit, mais est ralenti par l'ensemble des dossiers en litige entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et les gestionnaires des plans conjoints du Sud du Québec, de la Mauricie et de la région de Québec.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) devra déterminer, après auditions des témoins au cours des prochains mois, s'il existe encore une entente-cadre ou non dans le secteur du bois destiné au sciage.

D'ailleurs M. Gaétan Deschênes a eu l'occasion de témoigner concernant l'Entente-Cadre avec le CIFQ en février dernier. Il a livré un témoignage dans lequel il a relaté tout l'historique de ce dossier remontant au début des années 1990.

M. Deschênes a été très convaincant, nul doute que son témoignage permettra à la Régie d'avoir un meilleur éclairage dans ce dossier majeur pour les propriétaires forestiers de la région de Québec, de la Mauricie et du Sud du Québec.

Conformément à la Loi, le Syndicat a déjà déposé toutes les ententes signées à ce jour pour des fins d'homologation par la RMAAQ. Ces ententes ont été signées de bonne foi avec le Syndicat par des scieurs membres et des scieurs non membres du CIFQ. En signant le contrat type, ces acheteurs ont ainsi accepté le mode de commercialisation proposé par le Syndicat.

Les scieurs sont invités à collaborer, à maintenir et à développer davantage leurs relations d'affaires avec le Syndicat ainsi que les producteurs de bois de la région de Québec.

Courez la chance de gagner une visite conseil d'une valeur de 350 \$

Propriétaires forestiers, soyez prêts pour la prochaine saison. Trouvez votre forestier de famille!

Des professionnels près de chez vous
Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de boisés désireux de faire réaliser :

- un plan d'aménagement forestier;
- une plantation d'arbres forestiers;
- des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes ou des vents violents;
- des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements;
- la réfection de chemins forestiers;
- la délimitation des milieux forestiers sensibles.

Un soutien financier disponible
Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ce soutien permet d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes payées pour la partie boisée d'un lot, en échange de travaux d'aménagement forestier réalisés sur la propriété.

Cette mesure reconnaît une gamme de travaux sous la supervision d'un ingénieur forestier. Le propriétaire doit posséder un boisé de 4 hectares et plus, et s'enregistrer comme producteur forestier.

Trouvez votre conseiller forestier sur forestierdefamille.com

AETISQ Association des producteurs forestiers du Québec
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR L'Union des producteurs agricoles
GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC
Québec

du L'Information FORESTIER
RÉGION DE QUÉBEC

Publié par : Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Financement : Le Fonds d'aménagement forestier
Direction : Jacques J. Tremblay, ing. f.
Responsable de la rédaction : Caroline Houde, ing. f.
Collaboration : Gaétan Deschênes, ing. f., Thérèse Julien et Michel Paradis, tech. f.

Montage : Michel Greco
Distribution : Aux propriétaires forestiers de la région de Québec
Dépôt légal : 3^e trimestre 1986 (ISSN 1480-0608)
Poste-publications : Convention de la Poste-publications numéro 40032265
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au SPFRQ, 5185, rue Rideau, Québec, QC, G2E 5S2
Courriel : sprfq@upa.qc.ca